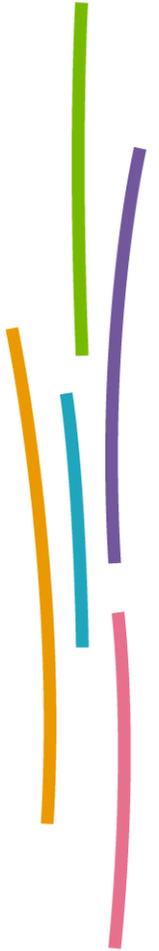


Plan de Protection de l'Atmosphère

26 juin 2011



Ordre du jour

Introduction (DREAL)

- Rappel du contexte de la révision

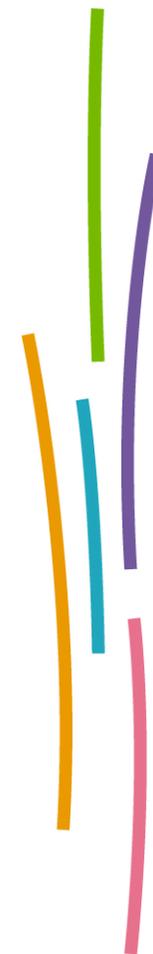
Contexte de la qualité de l'air et des émissions (AIR LR)

- Rappel de l'état de la qualité de l'air et des principales émissions et présentation des outils utilisés pour la PPA

Echanges sur les propositions d'actions (BURGEAP)

- Propositions de mesures relatives aux transports
- Propositions de mesures dans le secteur de l'industrie
- Propositions de mesures relatives à l'urbanisme
- Propositions de mesures relatives au secteur résidentiel/tertiaire
- Propositions de mesures de sensibilisation et de communication

Rappel du contexte de la révision du PPA



Qu'est ce qu'un PPA?

Objectif du PPA:

- Faire respecter des seuils réglementaires de qualité de l'air
- Améliorer la qualité de l'air (enjeux sanitaires et environnementaux)

Mise en application:

- Définit les objectifs à atteindre (pour chaque polluant concerné)
- Arrête des mesures destinées à réduire les émissions de polluants atmosphériques et à utiliser l'énergie de manière rationnelle
- Précise les moyens (financement, calendrier, indicateurs...)
- Évalue l'impact attendu des actions (sur les émissions, la qualité de l'air et la population exposée)

Elaboration sous l'autorité du Préfet

Suivi annuel des actions

Pourquoi le réviser?

Evaluation quinquennale:

- PPA approuvé en 2006 et obligation d'évaluation tous les 5 ans
- Evaluation (et révision si besoin) du PPA en 2011

Modifications des exigences de contenu:

- Décret du 21 octobre 2010 modifiant le code de l'environnement
- Insuffisances du PPA actuel vis à vis des nouvelles exigences de contenu (sur le fond et la forme)

Non respect des valeurs limites réglementaires

- Valeur limite annuelle dépassée à Montpellier pour les concentrations en NO₂ (dioxyde d'azote)
- Obligation de mettre en œuvre un PPA pour faire respecter la valeur limite (risque de contentieux européen)
- Enjeux sanitaires (valeur limite pour la protection de la santé humaine)

Quel est le plan de travail?

Acteurs mobilisés:

- Préfet appuyé par la DREAL
- Accompagnement BURGEAP et AIR Languedoc-Roussillon
- Concertation avec les partenaires locaux (comité de suivi notamment)

Calendrier de travail:

- Évaluation de l'actuel PPA et propositions d'amélioration → *juin 2012*
- Elaboration et rédaction d'un projet de nouveau PPA → *automne 2012*
- Consultations du CODERST → *fin 2012*
- Consultations des collectivités → *début 2013*
- Enquête publique → *été 2013*
- Approbation → *fin 2013*

Dernière réunion :

- 9 février 2012 : premiers éléments de l'évaluation et choix du périmètre

Qui est concerné?

Secteurs et activités concernés:

- Tous les secteurs et activités qui émettent des polluants atmosphériques (transport, industrie, agriculture, tertiaire, chauffage et énergie, activités de la population, etc.)

Portée des actions et mesures:

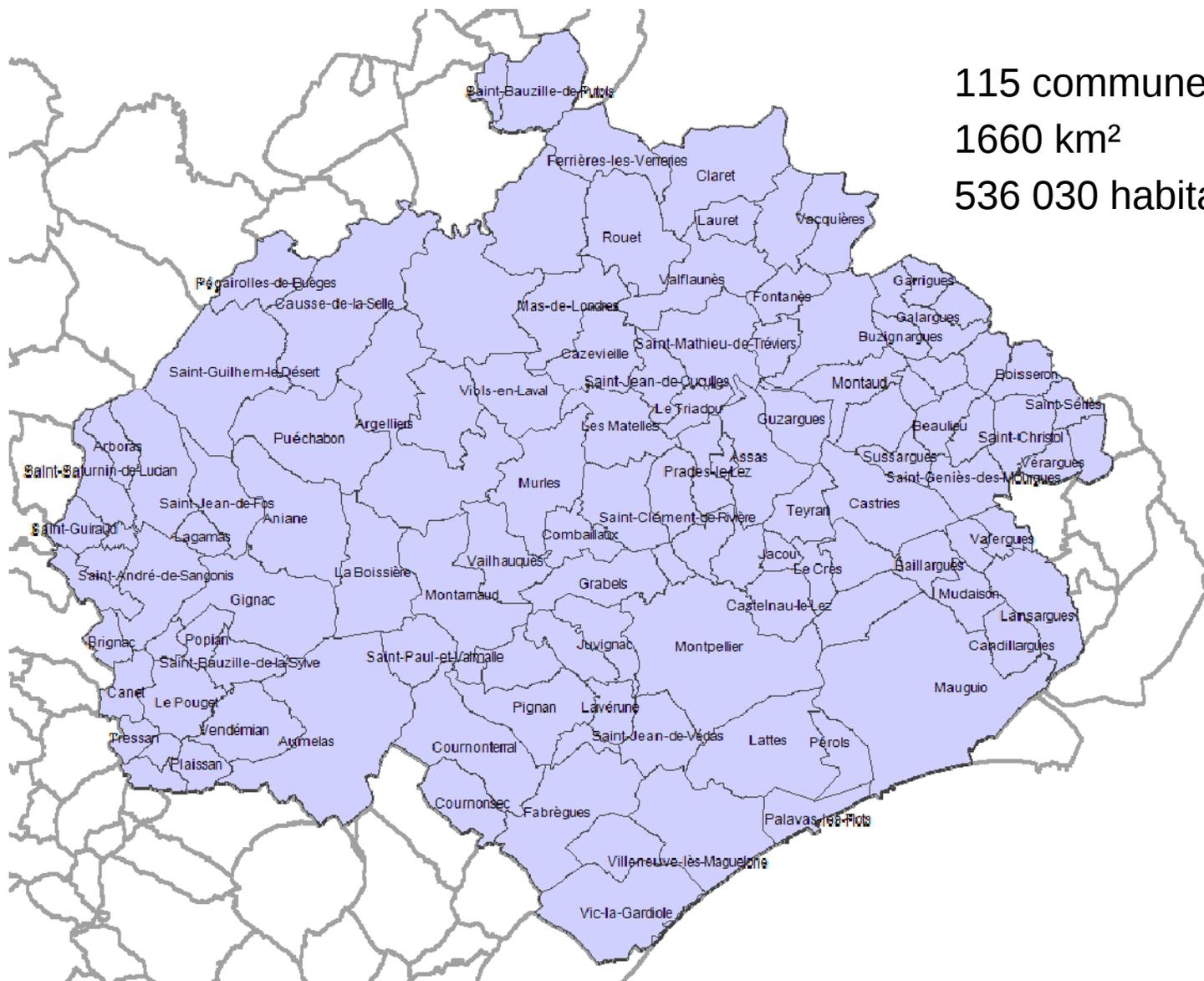
- Mesures réglementaires opposables (compétences préfectorales)
- Actions partenariales (compétences d'autres acteurs : collectivités...) ou d'accompagnement (sensibilisation, communication...)

Application des mesures:

- Actions pérennes (objet de la réunion d'aujourd'hui)
- Actions en cas de pic de pollution (traitées en parallèle dans un projet d'arrêté interrégional avec PACA)

Quel périmètre géographique retenu?

Aire urbaine de Montpellier (sauf la commune de Corconne dans le Gard)



115 communes
1660 km²
536 030 habitants